

COMMISSION CHARGÉE
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

Le Président

D6/PB/CG

Paris, le 16 janvier 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 16 janvier 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence d'une décision du Conseil portant nomination d'un membre et de deux suppléants danois au Comité des régions (document E 4213) et d'une décision du Conseil portant nomination d'un membre autrichien au Comité des régions (document E 4214).

Ces deux textes devraient être examinés par le Conseil «Agriculture et pêche» du 19 janvier prochain..

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

Pour limiter les délais de vacance, ces textes ont pour objet de désigner trois Danois et un Autrichien au Comité des régions suite, respectivement, à des démissions, fin de mandat et décès.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ces textes ne paraissent pas susceptibles de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission les approuve.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Bruno LE MAIRE
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes
37 quai d'Orsay
75351 PARIS CEDEX 07